

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1082^e séance, tenue le mardi 19 avril 2016,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette M. Jean-Marc Charron, Mme Michèle Brochu, Mme Isabelle Panneton, Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Jean Dansereau (en l'absence de M. Steven Chamberland); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Michel Sarra-Bournet, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur du Département de kinésiologie, M. Jacques Gresset; un officier de la FESP : M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral; les étudiants : Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, Mme Annie-Claude Vanier, Mme Andréanne St-Gelais, M. Denis Sylvain; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1082-7.1, de la Faculté de médecine : M. Pascal Vendittoli, professeur agrégé de clinique au Département de chirurgie; pour la délibération CE-1082-7.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. Jean-Sébastien Boudrias, professeur agrégé au Département de psychologie; pour la délibération CE-1082-7.4, de l'École HEC Montréal : Mme Silvia Ponce, professeure agrégée, directrice de la Direction des diplômes d'études supérieures; pour la délibération CE-1082-7.5, de la Faculté des arts et des sciences : M. Ollivier Hubert, professeur titulaire au Département d'histoire

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés, M. Guy Lefebvre; les doyens : Mme Tania Saba, Mme Louise Poirier, M. Paul Lewis, M. Michel Carrier, Mme Lyne Lalonde, Mme Francine Ducharme, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Fournier; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova, le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : En l'absence du secrétaire général, M. Alexandre Chabot, M. Francis Gingras est désigné secrétaire de la séance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1082-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1081^e séance tenue le 22 mars 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - Calendrier des séances de la Commission des études pour l'année 2016-2017
5. Conseil des études de premier cycle
 - Règlement des études de premier cycle : proposition de modification
6. Article 17 du Règlement des études de premier cycle : mesures transitoires
 - Proposition du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
7. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 7.1 Faculté de médecine — Département de chirurgie
 - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures (DES) en Reconstruction articulaire de la hanche et du genou

- 7.2 Faculté de droit
 - Modification aux programmes de Maîtrise en droit des affaires avec travail dirigé (2-327-1-2) et de Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en droit des affaires (2-327-1-0) : création des concentrations/options : *Droit des affaires nord-américain; Droit des affaires et des relations économiques internationales; Droit des produits et marchés financiers; Droit et pratiques contractuelles des affaires*; abolition de l'option « Générale » (Segment 70)
 - Modification au Microprogramme en droit des affaires (2-327-6-0) : appellations des blocs : *Droit des affaires et des relations économiques internationales; Droit des produits et marchés financiers; Droit et pratiques contractuelles des affaires*
- 7.3 Faculté des arts et sciences — Département de psychologie
 - Modification au programme de Doctorat en psychologie (D.Psy.) : création de l'option « Psychologie du travail et des organisations »
- 7.4 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S) en gestion : modification de l'option affaires électroniques (6262); création des options : Développement organisationnel (5460); Entrepreneuriat (5480); Management (5470)
 - Modification au Microprogramme en amélioration de la performance des processus du système de santé et des services sociaux (6767)
 - Modification au Microprogramme en gestion – entrepreneuriat (5401) : modification de l'intitulé
 - Création des Microprogrammes en : Analyse d'affaires; Développement organisationnel; Gestion du secteur de l'énergie
- 7.5 Faculté des arts et des sciences—Département d'histoire
 - Modification au programme de Maîtrise en histoire (2-165-1-0), option « Enseignement au collégial »
- 8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études—Plans d'action
 - 8.1 Faculté de médecine
 - Plan d'action pour les programmes de M.Sc. et de Ph.D. en sciences de la réadaptation
- 9. Affaires diverses
- 10. Prochaine séance
- 11. Clôture de la séance

CE-1082-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1081^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1081^e séance tenue le 22 mars 2016, tel que présenté.

CE-1082-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1082-3.1 Liste des affaires découlant du procès-verbal

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1082^e séance; la présidente, Mme Louise Béliveau, en fait la présentation, et précise que les projets transmis au vice-recteur aux ressources et à la planification ont été autorisés pour implantation.

CE-1082-3.2 Projet de programme de Maîtrise en biostatistique
CE-1074-5.6

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la FESP, Mme Michelle Brochu, fait part d'éléments d'information relatifs à l'implantation du programme de Maîtrise en biostatistique et de la décision de reporter la présentation du projet de programme au Bureau de coopération interuniversitaire—BCI.

Le projet de la création d'un programme de Maîtrise en biostatistique, proposé en collaboration par la Faculté des arts et des sciences (Département de mathématiques et de statistique) et l'École de santé publique (Département de médecine sociale et préventive), a été approuvé par la

Commission des études lors de sa 1074^e séance du 24 mars 2015 (CE-1074-5.6). L'évolution du contexte gouvernemental récent dans la création des programmes et le financement des activités de formation dans les institutions universitaires incite à la prudence, et une période de réflexion de trois à cinq ans a été jugée nécessaire avant l'éventuelle présentation finale d'un dossier de création de programme au Bureau de coopération interuniversitaire.

Dans l'intervalle, un projet de création d'option en Biostatistique dans le cadre du programme de Maîtrise en statistique sera présenté à la Sous-commission des études supérieures du 28 avril prochain, et sera ensuite soumis, moyennant la recommandation de cette instance, à la séance de la Commission des études du 17 mai. Cette option permettra non seulement de répondre à une demande réelle de la part des étudiants et du marché de l'emploi, mais aussi de mettre en place des éléments essentiels au bon fonctionnement d'un futur programme de Maîtrise. La création du programme de Maîtrise, et son éventuelle implantation, entraînera la suspension des admissions à cette option du programme de Maîtrise en statistique et sa fermeture au terme du cheminement de sa cohorte.

La Commission des études prend acte de l'information présentée sur le délai de l'implantation du programme de Maîtrise en biostatistique.

CE-1082-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1082-4.1 Calendrier des séances de la Commission des études pour l'année 2016-2017
2016-A0033-1082-341

Sur proposition dûment faite et appuyée,

La Commission des études adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2016-2017, conformément au document 2016-A0033-1082-341.

CE-1082-4.2 Calendrier universitaire (académique)

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présente des éléments d'information sur le calendrier universitaire (académique) et sur le calendrier pour l'année 2016-2017.

Habituellement, le calendrier universitaire (académique) était établi pour une période de cinq ans. Dans le cadre de la préparation du prochain calendrier quinquennal, on a constaté que, dans l'immédiat, on ne serait pas en mesure de vérifier les dates de la rentrée du personnel au trimestres d'hiver 2020, 2021 et 2022 (une règle de composition du calendrier indiquant que la rentrée des étudiants au trimestre d'hiver devait préférablement se tenir au moins deux jours après la rentrée du personnel). Également, on ne serait pas en mesure de vérifier les dates de la semaine de la relâche scolaire de la Commission scolaire de Montréal—CSDM pour les trimestres d'hiver 2019 à 2022 (la règle de composition du calendrier indiquant que la semaine d'activités libres au trimestre d'hiver devait habituellement correspondre à la semaine de la relâche scolaire de la CSDM). Considérant que les unités s'appuient sur le calendrier universitaire pour établir leur planification académique, et afin d'éviter d'adopter un calendrier jusqu'en 2022, mais pour lequel on s'exposerait à devoir apporter des modifications subséquentes afin d'assurer la concordance de ces dates, on proposera un calendrier triennal (2017-2018 à 2019-2020), qui sera présenté à la prochaine séance de la Commission. Par la suite, un calendrier annuel sera préparé pour l'année suivante (2020-2021), afin de disposer, chaque année, d'un calendrier triennal. La Commission convient de la modalité présentée.

Relativement au calendrier pour l'année 2016-2017, adopté par la Commission des études en 2011 (CE-1040-7; 7 juin 2011), il est porté à l'attention de la Commission que la date de la rentrée des étudiants au trimestre d'hiver 2017 sera la même que pour la rentrée des employés, et que la date de la semaine d'activités libres au trimestre d'hiver 2017, prévue du 27 février au 3 mars, ne correspondra pas à celle de la semaine de relâche scolaire de la CSDM (du 6 au 10 mars). Considérant que la planification des unités a été établie en fonction du calendrier adopté en 2011, il apparaît préférable de ne pas modifier le calendrier 2016-2017. La Commission prend note de l'information présentée.

CE-1082-5 CONSEIL DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE
- Règlement des études de premier cycle : proposition de modification
2016-A0033-1082^e-342, 342.1

La présidente, Mme Louise Béliveau, donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, pour la présentation du projet relatif à la modification du Règlement des études de premier cycle. Mme Normandeau signale qu'aux fins de cette présentation, M. Bruno Clerk, conseiller au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, est présent dans la salle pour répondre à certaines questions, le cas échéant.

Les travaux relatifs à la refonte du Règlement des études de premier cycle ont été commencés en 2013 (sous la responsabilité de Jean-Pierre Blondin, alors vice-recteur adjoint aux études de premier cycle) et complétés en décembre 2015. Considérant la teneur importante de travail que cette démarche a représenté, il convient de souligner l'apport des personnes qui ont participé aux travaux du comité de manière continue ou ponctuelle : la registraire, Mme Marie-Claude Binette; M. Bruno Clerk (Vice-rectorat aux affaires étudiantes et études); les vice-doyennes, Mmes Anne Charbonneau (Faculté de médecine dentaire), Pascale Lefrançois (Faculté des sciences de l'éducation) et Michelle McKerral (Faculté des arts et des sciences); M. Jean Prudhomme (Safire, Faculté des arts et des sciences), les étudiants membres de l'AGEEFEP : Mme Fatine Kabbaj, MM. Robert Martin et Denis Sylvain; les étudiants membres de la FAÉCUM : Mme Annie-Claude Vanier, MM. Rodolphe Parent, Robin Mercier-Villeneuve et Yan Bertrand. Le projet de refonte complété en décembre 2015 a fait l'objet de consultations auprès des vice-doyens académiques et des secrétaires de faculté, ainsi que du Bureau du registraire, du Service de l'admission et du recrutement et du Secrétariat général. Le projet final a été présenté au Conseil des études de premier cycle lors de sa 15^e séance du 29 mars dernier, lequel en recommande l'adoption par la Commission des études (CEPRC-15-5, 29 mars 2016).

Les principaux objectifs de la proposition de modification au Règlement des études de premier cycle portent sur la mise à jour du règlement, sur l'adaptation ou l'intégration de modalités liées à des changements technologiques (dont l'implantation du système Synchro), sur la prise en compte de recommandations de l'ombudsman de l'Université ainsi que de préoccupations présentées par la FAÉCUM, et sur l'harmonisation du règlement avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, lequel a également fait l'objet d'une refonte adoptée par la Commission des études en mai 2015 (CE-1076-7, 12 mai 2015). Parmi les changements apportés, on signale les suivants : article 2.2 : ajout de la combinaison de deux programmes de Majeure dans la liste des programmes constitutifs d'un grade (baccalauréat); article 2.4D : ajout du Cheminement international; article 6.13 : modalités relatives à l'interruption des études et modalités de dérogation aux prescriptions d'inscription; article 9 : ajout de notion de « compétences » aux modalités d'évaluation des apprentissages; article 9.6 : clarification du mandat du comité dans le cas de révision exceptionnelle de l'évaluation; articles 13.5, 13.6 : retrait de l'article 13.5 actuel, dont le contenu est reformulé dans le nouvel article 13.5 (auparavant numéroté 13.6), sur les modalités relatives à la réussite à la reprise, et précisions de ces modalités. La présentation reporte au document 2016-A0033-1082^e-342.

Dans la mesure où la Commission conviendra de l'adoption du Règlement modifié, on prévoit que celui-ci sera effectif au trimestre d'automne 2016 (en septembre), de manière à donner le temps aux Facultés et unités de préparer la transition vers les nouvelles modalités, et de manière à compléter les modifications aux modalités techniques (système Synchro) auprès du Bureau du registraire. Les démarches de mise en application qui seront effectuées par le vice-rectorat auprès des Facultés et unités prévoient la préparation de fiches interprétatives pour certains articles ou sections du Règlement.

En réponse à une question, il est précisé que les modalités de l'article 3.8 (Révision de l'évaluation du dossier de candidature) prévoient effectivement de transmettre la demande au Service de l'admission et du recrutement, mais que la réponse relève du doyen ou de l'autorité compétente.

Une préoccupation étant présentée sur la possibilité d'assurer que les observations recueillies dans le cadre des travaux du comité sur les problématiques et contextes d'application soient prises en compte dans le cadre de la préparation des fiches interprétatives (notamment, afin d'éviter des délais dans la préparation des fiches et afin d'assurer leur cohérence avec les sujets identifiés par le comité), il est signalé que ce travail a été commencé en amont de la préparation du projet de modification et que les

personnes qui travailleront à la préparation des fiches ont également participé aux travaux du comité ainsi qu'aux suivis et consultations qui en ont découlé.

La Commission félicite le comité pour le travail réalisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Règlement des études de premier cycle, effective à compter du trimestre d'automne 2016, conformément au document 2016-A0033-1082^e-342.

CE-1082-6 ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE :
MESURES TRANSITOIRES
- Proposition du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
2016-A0033-1081^e-324

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle que lors de sa dernière séance (CE-1081-4.2, 22 mars 2016), la Commission a été informée de la transmission d'une proposition du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente—CONFEP, demandant la modification des mesures transitoires relatives à l'article 17 [Baccalauréat par association de diplômes ou certificats (Baccalauréat par cumul)] du Règlement des études de premier cycle (adoptées par la Commission lors de la modification à cet article, CE-1072-6, 9 décembre 2014), et avait décidé d'inscrire ce point pour étude à sa séance suivante. Mme Béliveau donne la parole au doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, pour la présentation de la proposition du CONFEP, consignée au document 2016-A0033-1081^e-324.

Se reportant au document de présentation, M. Blanchette explique la problématique qui a résulté de l'application des mesures transitoires relatives à l'article 17 à la suite de la modification adoptée le 9 décembre 2014. Le document de présentation décrit les modalités de l'article 17 avant et après la modification adoptée, ainsi que des cas types pour lesquels l'application des mesures transitoires a eu des conséquences sur la possibilité de demander l'octroi d'un baccalauréat par cumul (pages 1 et 2), notamment, en regard de la mesure relative à l'obligation d'être inscrit à un programme de l'Université, de l'École Polytechnique ou de l'École HEC Montréal au 9 décembre 2014 (faisant que les étudiants récemment inscrits dans un deuxième certificat n'avaient plus la possibilité de diplomer à l'intérieur des nouveaux délais), ou de la mesure relative à l'obligation d'avoir complété le programme avant le 1^{er} janvier 2017. Devant ces situations, la Faculté a collaboré avec le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études et avec le Bureau du registraire, afin de définir des solutions pour les cas identifiés. Par la suite, l'AGEEFEP a transmis trois propositions au CONFEP, lequel les a adoptées. La proposition 1 (page 3) porte sur la possibilité que les étudiants complétant un baccalauréat par cumul avant ou au trimestre d'automne 2016 soient traités selon les modalités de l'article 17 avant sa modification. La proposition 2 (page 4) porte sur une modalité de campagne de sensibilisation auprès des étudiants de la FEP aux nouvelles mesures de l'article 17, indiquant d'étendre la période de transition jusqu'au 1^{er} janvier 2018 (la mesure transitoire actuelle indiquant le délai du 1^{er} janvier 2017). La troisième proposition (page 6) énonce l'« ajustement des mesures transitoires de l'article 17 pour permettre l'attribution de baccalauréats aux étudiants ayant déjà complété leurs études et à ceux ayant fait leurs études sous le régime réglementaire précédent ». La demande du CONFEP à la Commission des études porte principalement sur la troisième proposition (modification aux mesures transitoires). M. Blanchette précise qu'à ce jour, la FEP comptait 28 dossiers concernant des étudiants qui ne pourront pas obtenir le diplôme de Baccalauréat par cumul, principalement parce que ces étudiants n'étaient pas inscrits dans leur programme à la date du 8 décembre 2014, ou parce que la demande de diplomation n'a pas été présentée à l'intérieur du nouveau délai de deux années (maximum de 24 mois depuis l'octroi du dernier diplôme de Certificat). M. Blanchette mentionne également qu'à la suite de la modification de l'article 17, la Faculté avait prévu de mener une campagne d'information auprès de ses étudiants sur les nouvelles modalités. Toutefois, considérant les différentes situations problématiques qui ont été signalées, cette démarche a été suspendue. Dans l'éventualité où la Faculté reprendrait prochainement la diffusion de l'information relative aux nouvelles modalités, le délai actuel (janvier 2017) apparaît trop court pour permettre aux étudiants concernés de terminer leur programme. Pour cette raison, la deuxième proposition demande de reporter l'entrée en vigueur de l'article 17 en janvier 2018.

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présente des éléments de contexte relatifs au fait que la modification à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle a été effectuée sans attendre d'avoir complété la refonte de l'ensemble du Règlement, notamment, afin de donner suite à des préoccupations du Conseil de l'Université visant le resserrement des critères d'attribution de diplômes de Baccalauréat par cumul (comparativement aux critères appliqués par d'autres universités). L'attribution d'un Baccalauréat par cumul ne découle pas d'un droit mais de la possibilité privilégiée de combiner des programmes courts, complétés selon un cursus qui n'est pas comparable à celui d'un programme de grade. Par ailleurs, la modification à l'article 17 a été adoptée par la Commission des études selon une décision unanime. Considérant cela, les situations et inconvénients signalés par la suite devraient être traités comme des cas d'exception, de manière à vérifier si les étudiants concernés ont effectivement été lésés, et de manière à examiner des propositions de solution. Cette modalité permettrait de traiter la problématique présentée sans avoir à procéder à la modification de l'article 17 ou des mesures transitoires qui ont été adoptées. Mme Normandeau propose donc de traiter les situations signalées comme des cas d'exception. La présidente, Mme Louise Béliveau, observe que la modalité proposée permettrait de remédier aux inconvénients pouvant découler d'une nouvelle modification de l'article 17, signalés lors de la dernière séance.

Après vérification, on constate que les situations présentées concernent environ 29 dossiers (incluant des cas signalés à la Faculté des arts et des sciences). Des données différentes étant mentionnées pour la FAS (environ 10 cas auraient été signalés au Bureau de l'ombudsman), une vérification sera effectuée par la Faculté.

Une question portant sur les modalités d'application de la proposition présentée par Mme Normandeau, celle-ci explique que les dossiers pourraient être étudiés par un comité composé de la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, de la registraire, d'un représentant de la Faculté de l'éducation permanente et d'un représentant de la Faculté des arts et des sciences. Un rapport pourra être présenté à la Commission des études par la suite.

M. Denis Sylvain précise que les propositions présentées par le CONFEP portent sur les mesures transitoires, et non sur l'article 17 comme tel. On comprend que par l'adoption de ces mesures, la Commission des études n'a pas eu l'intention de léser des étudiants. La proposition d'étudier les dossiers cas par cas apparaîtrait recevable dans la mesure où il sera assuré que les dossiers seront revus et que les étudiants concernés seront adéquatement informés des conséquences de l'article 17.

M. Blanchette mentionne que les démarches effectuées en 2015 ont fait ressortir la difficulté d'interpréter l'article 17 et les mesures transitoires de manière à corriger les situations signalées. L'application de la modalité proposée devra considérer la possibilité de corriger ces situations à la faveur des étudiants concernés.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, constate qu'il sera également préférable de ne pas modifier à nouveau les mesures transitoires. Dans cette perspective, la reprise de modalités de conciliation sur une nouvelle base lui apparaît appropriée, d'autant qu'un rapport sera présenté à la Commission des études.

M. Sylvain observant que le comité proposé ne pourrait pas constituer un cadre pour l'octroi de diplômes, Mme Béliveau précise que la Commission ayant permis au comité de traiter les dossiers concernés, celle-ci pourra présenter des recommandations au Conseil de l'Université.

M. Blanchette propose que le travail du comité soit effectué dans le sens de la première proposition présentée par le CONFEP, de manière à éviter un préjudice aux étudiants concernés et de manière à leur permettre d'obtenir leur diplôme. M. François Le Borgne ajoute qu'il sera important de considérer la notion d'équité, considérant, par exemple, que des situations ont porté sur le fait que des étudiants de l'Université n'ont pu obtenir un diplôme de leur institution. M. Sylvain comprend que si la proposition précisant le mandat du comité ne serait pas reçue, on reviendrait aux propositions présentées par le CONFEP.

Considérant le consensus observé en regard de la modalité présentée, la présidente propose que la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue prépare un projet de mandat pour le comité qui sera chargé d'étudier les dossiers des cas signalés. Le projet formel de mandat sera présenté à la prochaine séance de la Commission. La Commission convient de la formule proposée.

CE-1082-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la FESP, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.5.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, et le vice-doyen aux études de premier cycle et de cycles supérieurs, M. Daniel Lajeunesse, présentent le projet inscrit au point 7.1; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Pascal Vendittoli, professeur agrégé de clinique au Département de chirurgie.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, présente les projets inscrits au point 7.2.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle Mckerral, présente les projets inscrits aux points 7.3 et 7.5; pour ces présentations, la Commission reçoit M. Jean-Sébastien Boudrias, professeur agrégé au Département de psychologie (point 7.3) et M. Ollivier Hubert, professeur titulaire au Département d'histoire (point 7.5).

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits au point 7.4; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Silvia Ponce, professeure agrégée, directrice de la Direction des diplômes d'études supérieures.

CE-1082-7.1 Faculté de médecine — Département de chirurgie
- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures (DES) en
Reconstruction articulaire de la hanche et du genou

2016-A0033-1082^e-326

Le programme de Diplôme d'études supérieures (D.E.S.) en Reconstruction articulaire de la hanche et du genou constituera un programme d'études de perfectionnement d'une durée minimale d'une année, se déroulant selon une approche ultra spécialisée en clinique, en enseignement et en recherche, visant la formation d'experts capables d'assumer le rôle de médecin consultant dans le domaine du traitement de la dégénérescence articulaire des membres inférieurs, par l'acquisition des connaissances fondamentales, théoriques et pratiques de cette surspécialité. D'envergure internationale, cette surspécialisation permettra d'enrichir l'offre de formation actuelle, dont l'expertise dans le domaine est déjà reconnue, d'uniformiser les pratiques en assurant des soins de très grande qualité aux patients, et de contribuer à l'avancement et au développement de projets de recherche novateurs dans ce domaine. La structure du programme est composée de diverses activités touchant la reconstruction articulaire de la hanche et du genou qui auront lieu dans les Services de chirurgie orthopédique de la Division d'orthopédie de l'Université de Montréal. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'été 2016. La présentation reportée au document 2016-A0033-1082^e-326.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur la spécificité de la formation proposée, comparativement à la formation en chirurgie orthopédique (dont l'accentuation de la pratique en recherche et en pratique clinique, le programme s'adressant à des orthopédistes), sur la possibilité de combiner l'année du D.E.S. avec la deuxième année du programme de Maîtrise, et sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un programme soumis à l'agrément du Collège royal.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures (DES) en Reconstruction articulaire de la hanche et du genou, au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, conformément au document 2016-A0033-1082^e-326.

CE-1082-7.2 Faculté de droit

- Modification aux programmes de Maîtrise en droit des affaires avec travail dirigé (2-327-1-2) et de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en droit des affaires (2-327-1-0) : création des concentrations/options : *Droit des affaires nord-américain*; *Droit des affaires et des relations économiques internationales*; *Droit des produits et marchés financiers*; *Droit et pratiques contractuelles des affaires*; abolition de l'option « Générale » (Segment 70)
- Modification au Microprogramme en droit des affaires (2-327-6-0) : appellations des blocs : *Droit des affaires et des relations économiques internationales*; *Droit des produits et marchés financiers*; *Droit et pratiques contractuelles des affaires*

2016-A0033-1082-327, 2016-A0033-1082-328, 2016-A0033-1082-329

La modification au programme de Maîtrise en droit des affaires – avec travail dirigé propose principalement la création de quatre concentrations : *Droit des affaires nord-américain* ; *Droit des affaires et des relations économiques internationales* ; *Droit des produits et marchés financiers* ; *Droit et pratiques contractuelles des affaires*, ainsi que des modifications afférentes au règlement, à la structure et au répertoire de cours du programme. La modification donne suite aux recommandations du Conseil académique d'évaluation des programmes d'études. La création des quatre nouvelles concentrations permettra de mieux répondre aux besoins du marché et aux besoins de formation recherchés, en fonction de clientèles aux profils et aux objectifs de formation diversifiés. La concentration *Droit des affaires nord-américain* s'adresse principalement aux étudiants internationaux ne détenant pas le Baccalauréat en droit civil (LL.B.) et souhaitant se familiariser avec les enjeux et la pratique du droit des affaires en Amérique du Nord. La concentration *Droit des affaires et des relations économiques internationales* offre une formation plus spécialisée sur le droit du commerce international et des investissements étrangers. La concentration *Droit des produits et marchés financiers* reflète davantage le rôle de Montréal comme place financière et s'adresse aux étudiants qui souhaitent exercer la profession de juriste dans les différents opérateurs œuvrant dans le secteur financier. La concentration *Droit et pratiques contractuelles des affaires* offre une perspective transactionnelle de différents secteurs d'activités afin de rendre compte des particularités juridiques. Les trois dernières concentrations s'adressent tant aux finissants du premier cycle en droit qu'aux professionnels en exercice. Chacune des concentrations présente une structure totalisant 45 crédits. L'implantation du programme modifié, prévue au trimestre d'automne 2016, donne lieu à la création de 23 nouveaux cours spécifiques aux nouvelles concentrations. La présentation reporte au document 2016-A0033-1082^e-327.

La modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en droit des affaires porte sur le règlement et la structure du programme, principalement par l'introduction de quatre nouvelles options (en miroir des concentrations créées dans le programme de Maîtrise) : *Droit des affaires nord-américain* ; *Droit des affaires et des relations économiques internationales* ; *Droit des produits et marchés financiers* ; *Droit et pratiques contractuelles des affaires*, et par l'abolition de l'option *Générale* (segment 70). La modification vise donc à ajuster le programme en fonction des modifications apportées au programme de Maîtrise (programmes gigognes). Chacune des options présente une structure totalisant 30 crédits. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1082^e-328. On signale qu'à la page 8 du document de présentation, l'intitulé de l'article 3 se lira « Transfert à la LL.M en droit des affaires » (retrait de la mention « avec mémoire »).

La modification au Microprogramme en droit des affaires porte sur le règlement et la structure du programme, principalement par l'introduction d'une appellation thématique pour les trois blocs de cours (*Droit des affaires et des relations économiques internationales* ; *Droit des produits et marchés financiers* ; *Droit et pratiques contractuelles des affaires*), en cohérence avec les nouvelles concentrations et options créées pour les programmes de Maîtrise et de D.E.S.S. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2016-A0033-1082^e-329.

En réponse aux questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. La création des nouvelles concentrations ou options peut être envisagée en fonction d'objectifs de recrutement, dans la mesure où celles-ci correspondent à des secteurs forts de la formation et de la pratique, permettant de positionner la Faculté en regard de ces domaines et en regard de la concurrence. L'ajout des nouvelles concentrations ou options dans la structure des programmes a été effectuée de manière cohérente en regard de l'offre de cours, et de manière à ce que celle-ci soit bien encadrée (par exemple, en évitant des

offres de cours simultanées, etc.). Considérant que l'offre de cours dans ces domaines, dans les universités montréalaises, reste limitée, on prendra soin d'éviter que des cours soient suivis dans d'autres institutions ; cette préoccupation a été prise en compte, mais n'apparaît pas comme un enjeu majeur. On prend note de la possibilité de développer des contenus de cours sur les problématiques fiscales.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de droit :

- la modification aux programmes de Maîtrise en droit des affaires avec travail dirigé (2-327-1-2) et de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en droit des affaires (2-327-1-0) : création des concentrations/options : *Droit des affaires nord-américain; Droit des affaires et des relations économiques internationales; Droit des produits et marchés financiers; Droit et pratiques contractuelles des affaires*; abolition de l'option « Générale » (Segment 70), conformément aux documents 2016-A0033-1082^e-327 et 2016-A0033-1082^e-328;
- la modification au Microprogramme en droit des affaires (2-327-6-0) : appellations des blocs : *Droit des affaires et des relations économiques internationales; Droit des produits et marchés financiers; Droit et pratiques contractuelles des affaires*, conformément au document 2016-A0033-1082^e-329.

CE-1082-7.3 Faculté des arts et sciences — Département de psychologie

- Modification au programme de Doctorat en psychologie (D.Psy.) : création de l'option « Psychologie du travail et des organisations »
-

2016-A0033-1082^e-330

La modification au programme de Doctorat en psychologie (D. Psy.) propose principalement la création de l'option *Psychologie du travail et des organisations*, axée sur la formation professionnelle (comparativement à la formation proposée par le programme de Doctorat [Ph.D.] en psychologie recherche-intervention — volet psychologie du travail et des organisations). Cette nouvelle modalité permettra au Département de psychologie d'ouvrir une offre de formation pour les étudiants souhaitant poursuivre des études supérieures mais dans un volet autre que celui de la recherche. Le nombre de crédits relatifs au nouveau volet de formation serait réduit de manière à compléter le programme en quatre ans (au lieu de cinq pour le programme de Ph.D.). L'option proposée pourra répondre aux besoins des milieux professionnels en entreprise, recherchant des candidats ayant reçu une formation plus spécialisée, et d'intéresser des candidats jugés recevables au programme de Ph.D. mais non retenus, ou intéressés par une carrière dans des milieux autres que le milieu académique. Comme le programme donné selon la nouvelle option constituera la seule offre de formation dans ce domaine dans la région métropolitaine, il présentera un attrait non négligeable. La nouvelle option sera arrimée à l'option *Psychologie du travail et des organisations* du programme de Ph.D. en psychologie recherche/intervention, et présentera une structure de cours, de stages et d'internats définie en lien avec les normes et recommandations de l'Ordre des Psychologues du Québec. Le partage d'une structure commune pour cette option des deux programmes permettra de limiter la création de nouveaux cours, de rentabiliser les cours existants et de partager des ressources (superviseurs ou coordonnateurs de stage, espaces, etc.). Le programme de D.Psy. suivi selon l'option *Psychologie du travail et des organisations* comporte 120 crédits, répartis selon 111 crédits de cours obligatoires (dont 18 crédits attribués à la rédaction d'un essai doctoral), 3 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reportée au document 2016-A0033-1082^e-330.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur la disponibilité des ressources professorales en regard de l'augmentation attendue du nombre d'étudiants (des postes ont été ou seront ouverts dans ce domaine), sur les modalités d'encadrement des stages (coordonnés par des superviseurs de stage internes) et des internats (coordonnés par des maîtres d'internat externes, rattachés

aux milieux de pratique), et sur les modalités de reconnaissance professionnelle qui pourront être attendues pour ce programme (considérant que l'Ordre des psychologues ne constitue pas un organisme d'agrément).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en psychologie (D.Psy.) : création de l'option « Psychologie du travail et des organisations », au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2016-A0033-1082^e-330.

CE-1082-7.4 École HEC Montréal

- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S) en gestion : modification de l'option affaires électroniques (6262); création des options : *Développement organisationnel* (5460); *Entrepreneuriat* (5480); *Management* (5470)
- Modification au Microprogramme en amélioration de la performance des processus du système de santé et des services sociaux (6767)
- Modification au Microprogramme en gestion—entrepreneuriat (5401) : modification de l'intitulé (*Microprogramme en entrepreneuriat*)
- Création des Microprogrammes en : Analyse d'affaires; Développement organisationnel; Gestion du secteur de l'énergie

2016-A0033-1082^e-331; 2016-A0033-1082^e-332; 2016-A0033-1082^e-333;
2016-A0033-1082^e-334; 2016-A0033-1082^e-335; 2016-A0033-1082^e-336;
2016-A0033-1082^e-337; 2016-A0033-1082^e-338; 2016-A0033-1082^e-339

La modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en gestion propose principalement la modification de l'option affaires électroniques (de manière à équilibrer les contenus liés au commerce électronique et les contenus liés à l'analyse d'affaires dans la banque de cours), ainsi que la création de trois options : option *Développement organisationnel* (visant l'acquisition de connaissances et d'outils permettant d'accompagner les processus de transformation liés à l'évolution des technologies et au développement de nouveaux modèles d'affaires); option *Entrepreneuriat* (acquisition de connaissances et d'outils liés à la pratique entrepreneuriat dans un contexte d'innovation); option *Management* (visant le développement et le renforcement des compétences en gestion et en stratégie dans un contexte professionnel). Onze nouveaux cours sont créés en lien avec les spécialisations des nouvelles options. La présentation reporte aux documents 2016-A0033-1082^e-331 à 334.

Relativement à l'option *Management*, la présidente, Mme Louise Béliveau, invite l'École à examiner davantage les possibilités de collaboration avec le Département de psychologie et l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, notamment, pour le développement de cours ou de contenus de formation. On prend note que l'École a commencé des démarches en ce sens.

La modification au Microprogramme en amélioration de la performance des processus du système de santé et des services sociaux porte principalement sur la structure du programme, de manière à offrir un plus grand nombre de choix pour le Projet d'intervention *Individuel* en milieu de pratique, par la redistribution de cours déjà existants dans les blocs de cours et par l'établissement d'un bloc réservé à l'activité d'intégration 9bloc 3). La présentation reporte au document 2016-A0033-1082^e-335.

La modification au Microprogramme en gestion—entrepreneuriat porte sur la structure et le répertoire de cours du programme (réaménagement de l'offre de cours en lien avec les domaines stratégiques identifiés dans le domaine de l'entrepreneuriat et création de trois nouveaux cours), et propose la modification de l'intitulé du programme pour celui de *Microprogramme en entrepreneuriat*. La présentation reporte au document 2016-A0033-1082^e-336.

En dernier lieu, l'École propose la création de trois Microprogrammes : Analyse d'affaires; Développement organisationnel; Gestion du secteur de l'énergie. Le Microprogramme en Analyse d'affaires propose une formation qualifiée dans ce domaine, en lien avec les besoins importants des milieux professionnels, notamment dans les démarches des entreprises en regard de la rentabilisation des

investissements dans les technologies de l'information et de la transformation numérique. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. Le Microprogramme en Développement organisationnel s'adresse principalement à des gestionnaires et intervenants déjà établis en entreprise, proposant des modalités de cheminement plus souples et accessibles, et permettra de répondre à des besoins importants des milieux professionnels. La structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. Le microprogramme en Gestion du secteur de l'énergie s'adresse à des professionnels œuvrant dans le secteur de l'énergie mais ne possédant pas de formation de base dans ce domaine. Le Microprogramme remplacera le Microprogramme analytique d'affaires-gestion, et pourra constituer une passerelle vers le programme de D.E.S.S. en gestion. Le microprogramme comporte 15 crédits de cours obligatoires, et son implantation donne lieu à la création de cinq nouveaux cours. La présentation reporte aux documents 2016-A0033-1082^e-337 à 339.

L'implantation de l'ensemble des projets présentés est prévue au trimestre d'automne 2016.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S) en gestion : modification de l'option Affaires électroniques (6262); création des options : Développement organisationnel (5460); Entrepreneuriat (5480); Management (5470), conformément aux documents 2016-A0033-1082^e-331, 2016-A0033-1082^e-332, 2016-A0033-1082^e-333, 2016-A0033-1082^e-334;
- la modification au Microprogramme en amélioration de la performance des processus du système de santé et des services sociaux (6767), conformément au document 2016-A0033-1082^e-335;
- la modification au Microprogramme en gestion—entrepreneuriat (5401) : modification de l'intitulé (*Microprogramme en entrepreneuriat*), conformément au document 2016-A0033-1082^e-336;
- la création des Microprogrammes en : Analyse d'affaires; Développement organisationnel; Gestion du secteur de l'énergie, conformément aux documents 2016-A0033-1082^e-337, 2016-A0033-1082^e-338, 2016-A0033-1082^e-339.

CE-1082-7.5 Faculté des arts et des sciences — Département d'histoire

- Modification au programme de Maîtrise en histoire (2-165-1-0), option « Enseignement au collégial »

2016-A0033-1082^e-340

La modification au programme de Maîtrise en histoire porte principalement sur la création de l'option *Histoire en pratique*, et sur des modifications à la structure et au répertoire de cours qui en découlent. L'option proposée vise l'acquisition d'outils qui permettront d'augmenter l'employabilité des finissants et qui leur permettra de s'adapter rapidement aux attentes diversifiées des milieux professionnels variés. L'option pourra répondre aux besoins de formation des finissants du programme de premier cycle en histoire qui ne se destinent pas à l'enseignement ou à la recherche, intéressés par des débouchés autres que les débouchés traditionnels, sans toutefois les délaisser complètement, dans une perspective d'intégration au marché du travail. La structure des options comporte 45 crédits. L'implantation de la nouvelle option, prévue au trimestre d'automne 2016, donne lieu à la création de six nouveaux cours de sigle HST ; le cours PLU 6035 est retiré de la structure de programme. La présentation reporte au document 2016-A0033-1082^e-340.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en histoire (2-165-1-0), option « Enseignement au collégial », au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2016-A0033-1082^e-340.

CE-1082-8 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES–PLANS D'ACTION

CE-1082-8.1 Faculté de médecine

- Plan d'action pour les programmes de M.Sc. et de Ph.D. en sciences de la réadaptation

2016-A0033-1082^e-343, 343.1

Le vice-doyen aux études de premier cycle et de cycles supérieurs de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, présente le plan d'action relatif aux programmes de M.Sc. et de Ph.D. en sciences de la réadaptation. La présentation reporte au document 2016-A0033-1082^e-343; le document 2016-A0033-1082^e-343.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes-CAEP. Les programmes étant bien perçus dans leur ensemble, les principales actions définies en regard des recommandations ont porté sur la révision des cours à option (diminution du nombre de cours à option et amélioration de la disponibilité des cours), et sur la définition d'une meilleure distinction entre le cursus de formation en recherche et le cursus de formation de professionnels en exercice. Des modalités sont étudiées afin de préciser les critères d'admissibilité aux bourses ou à d'autres formes de financement pour les étudiants en recherche, et afin de développer des outils pour le suivi des étudiants (encadrement selon le profil recherche ou le profil professionnel).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de médecine pour les programmes de M.Sc. et de Ph.D. en sciences de la réadaptation, conformément au document 2016-A0033-1082^e-343.

CE-1082-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1082-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mardi 17 mai 2016, à 14 heures.

CE-1082-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente signale la fin des mandats des membres étudiants provenant de la FAÉCUM : Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, Mme Annie-Claude Vanier et Mme Andréanne St-Gelais. La Commission les remercie de la qualité de leur participation à ses travaux au cours de leur mandat.

La séance est levée à 16 heures 15.

Adopté tel que présenté à l'unanimité le 17 mai 2016 – délibération CE-1083-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot